

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2014

Demande de remise gracieuse de M. Jean-Marc DUCLOS

La période de gestion des années 2005 à 2008 à l'UPMC a fait l'objet d'une revue par la Cour des Comptes qui a conduit à un arrêt de débet à l'encontre de M. Jean-Marc DUCLOS, alors agent comptable de l'UPMC, pour un montant total de 173 171,69 €, correspondant à 10 dossiers répartis sur 4 exercices budgétaires.

M. Jean-Marc DUCLOS a adressé au Ministre de l'Economie et des Finances une demande de remise gracieuse.

Le Conseil d'administration de l'UPMC doit émettre un avis sur cette demande.

Compte tenu du montant mis au débit de M. Jean-Marc DUCLOS au regard du budget cumulé de l'UPMC sur cette période (environ 1,5 milliard d'euros) et du très faible nombre d'opérations concernées, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de donner un avis favorable à la demande de M. Jean-Marc DUCLOS.